

ET LA VOIE ET LA PLACE DES FEMMES HANDICAPÉES !



Mémoire sur le projet de la ville de Montréal :

Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes

à la vie de Montréal

Présenté à la Commission permanente
sur le développement culturel et la qualité
du milieu de vie de la Ville de Montréal

Octobre 2007

Action des femmes handicapées (Montréal) est un organisme régional fondé en 1986 dont la mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des femmes handicapées dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes mais aussi dans une perspective féministe intersectionnelle. Il intervient dans les sphères de la vie sociale, politique, économique et culturelle susceptibles d'influencer les conditions de vie des Montréalaises qui vivent avec un ou plusieurs handicaps.

AFHM est le seul organisme à Montréal qui – réunit des femmes qui ont un ou plusieurs handicaps - qui viennent de différentes cultures, de différents milieux ethniques et linguistiques, qui ont différentes orientations sexuelles, politiques et qui sont issues de toutes les couches de la société.

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Il s'avère essentiel que la commission chargée de recueillir les avis et mémoires sur le Projet de politique *pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, tienne compte du fait que

Vivre avec un handicap est plus qu'une réalité biologique. Vivre avec un handicap est une réalité sociopolitique qui a des répercussions économiques sur la vie des personnes catégorisées "handicapées".

Nous désirons, grâce à ce mémoire, nous rendre visibles auprès des éluEs et décideurEs afin que nos préoccupations de femmes handicapées ne soient pas dissociées de celles de l'ensemble du mouvement des femmes du Québec. En tant que femmes vivant des situations de handicaps, nous ne sommes pas exclues des rapports sociaux de sexe inégalitaires et de la discrimination systémique basée sur le sexe. De plus, à cette discrimination s'ajoute celle basée sur le handicap.

En effet, comme groupe social, les femmes handicapées sont aux confins de différentes et de multiples formes de discrimination; comme vous en a déjà fait part. Quand s'ajoutent à ces deux formes de discrimination, d'autres fondées sur l'origine ethnique ou sur l'orientation sexuelle, il s'ensuit une exclusion perverse et complète.

À nos yeux, la Ville de Montréal aurait dû saisir cette occasion afin de comprendre, d'analyser et d'articuler la manière dont les doubles et les multiples discriminations à l'endroit des femmes québécoises les excluent complètement de la société.

Or, nous sommes obligées de constater que la Ville de Montréal fait fi des diverses dimensions identitaires qui sont également déterminantes de la réalité et du vécu des Québécoises qui vivent avec ou sans handicap. Cette omission a pour conséquence d'ignorer les effets de l'oppression basée sur l'handicap et de nous exclure complètement de la lutte des femmes.

De façon globale, le projet de Politique présenté sous les cinq axes proposés lors du colloque *Montréal, une ville à la mesure des femmes* en 2005, propose des objectifs très généraux auxquels on ne peut s'opposer en tant que femmes. Par contre, nous sommes inquiètes quant aux ressources pour la mise en œuvre, la Ville annonce déjà que la réalisation de la Politique se fera à coût nul. Il est inconcevable de mettre en œuvre une telle Politique sans ressources financières, d'où l'importance des transferts de fonds pour assurer sa mise en application. Nous sommes également préoccupées par l'implication active des 19 arrondissements montréalais dans l'atteinte de l'objectif d'égalité. Tout en reconnaissant l'autonomie de ces instances, il nous semble impératif qu'elles soient parties prenantes de la mise en œuvre de cette Politique.

Enfin, la Ville se donne comme objectif général pour 2007-2010 de continuer d'être une ville phare en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle nationale et internationale. À notre avis, le premier objectif de la Ville devrait être d'améliorer les conditions de vie des Montréalaises et d'œuvrer à l'atteinte de l'égalité de fait dans sa structure, son fonctionnement et ses services. En effet, nous constatons un manque flagrant quand aux mesures mises en place pour réaliser une *égalité de droit et de fait pour toutes les Montréalaises y compris celles qui vivent avec des handicaps*.

2. POINTS SAILLANTS SUR LA POLITIQUE ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »

Le projet de politique semble considérer les femmes et les hommes comme deux groupes assez homogènes. Comme groupe féministe, nous sommes en faveur avec l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) mais le projet de politique fait très peu d'analyse différenciée selon les diversités : les femmes et les hommes de communautés ethnoculturelles, les femmes et les hommes autochtones, les femmes et les hommes ayant des handicaps, ainsi que les femmes et les hommes Québécois(e)s de différentes classes sociales.

Conformément au modèle d'uniformité physique/ biologique universellement adopté, les structures sociales économiques sont créés à partir de la notion selon laquelle toutes les femmes et les hommes ont les mêmes formes physiques et aptitudes. Par conséquent, les femmes vivant avec des handicaps se retrouvent inégales vis-à-vis de leurs homologues les hommes handicapés mais aussi des femmes et des hommes non handicapé(e)s dans toutes les activités de la vie.

En effet, le projet de politique semble parler de la majorité non handicapée de statut social privilégié. C'est pourquoi, en tant que femmes handicapées, on ne se sent *pas incluses* dans la politique. Certes, nous sommes des femmes

mais avec des besoins très particuliers auxquels il faut répondre comme préalables pour notre réelle participation sociale. Cette omission ne fait que cacher les réalités et les problématiques spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes handicapées qui ont été ignorées historiquement par les politiques gouvernementales (municipales, provinciales et fédérales).

3- OMISSIONS HISTORIQUES ET SYSTÉMIQUES DES QUESTIONS DES FEMMES AYANT DES HANDICAPS AU QUÉBEC

La population des femmes handicapées représente 16.3% de la population générale du Québec (Camirand J et all., 2004) et 54% au sein de la population handicapée (Dugas, L. Sarrazin, L 2003).

Selon le *Portrait statistique de la population avec incapacité de la région de Montréal-Centre* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec, en 2003, les femmes de la région de Montréal ont un taux de handicaps de 23 %. 15 % d'entre-elles présentent des incapacités liées à la mobilité, 12 % à l'agilité, 4,2 % à la vision et 6 % à l'incapacité liée aux activités intellectuelles ou à la santé mentale. Par ailleurs, certains handicaps – la fibromyalgie par exemple – tendent à être plus fréquemment vécus par les femmes et mal connus des programmes et services de santé.

De plus, les femmes qui vivent avec des handicaps sont plus nombreuses que les hommes à avoir un revenu total inférieur à 15 000 \$ (67 % contre 57 %). (OPHQ, 2003)

Malgré le pourcentage non négligeable qu'occupe les femmes handicapées au sein de la population montréalaise, le projet de politique ne fait aucune mention de ces dernières. Le seule partie qui y fait illusion mais sans vraiment les nommer c'est au niveau de l'axe des *Services aux citoyennes* lorsqu'il est question d'accessibilité universelle. C'est dire que les femmes handicapées ne se résument qu'à un rôle d'utilisatrices de services.

Voici un peu d'histoire.... Un des premiers mouvements des femmes handicapées a pris naissance au Québec en 1980. Ce groupe de réflexion, « Le collectif et femmes handicapées», a participé au Forum International de Nairobi à Kenya. Linda Blais, l'une des fondatrices de ce premier organisme de femmes, handicapées a participé aux rencontres du forum avec d'autres femmes handicapées où pour la première fois nos problématiques ont été soulignées.

Historiquement, aucune loi et ni aucun projet de loi au Québec n'ont considéré la problématique particulière des femmes ayant des handicaps. On peut compter sur les doigts d'une seule main les pays où l'on tient compte des contraintes et des questions spécifiques selon le genre, lors de la création d'une loi, concernant les personnes handicapées, et les lois et les politiques concernant les femmes.

En 1984, au Québec, la politique *À part égale* (Fougeyrollas, 1984) a d'une certaine façon révolutionnée la perception de la société face aux personnes handicapées. Parce que la politique n'a pas tenu compte de la différence selon le genre. Tout au long de cette historique, et depuis 1984, la spécificité des femmes ayant des handicaps a continué à être omise malgré l'apparition d'une certaine perception sociale au regard des personnes handicapées.

Un certain nombre de femmes handicapées avaient déjà souligné le manque d'analyse spécifique à l'égard des femmes handicapées, tel que mentionné dans la critique féministe *A moins qu'à part égale : les Femmes Handicapées au Québec (1987)*.

Et la liste est longue ... (www.afhm.org)

4- UN CONCEPT D'ÉGALITÉ LE PLUS LARGE POSSIBLE

«La citoyenneté peut être considérée comme « la capacité d'exercer certains droits; » malheureusement « des obstacles physiques, sociaux, politiques, économiques et culturels empêchent des millions d'adultes et d'enfants handicapés du monde entier d'accéder à leur citoyenneté fondamentale. » (Marta Russell).

Pour nous, l'utilisation du terme « égalité » intègre des concepts d'égalité matérielle (au besoin, traitement différent de personnes différentes pour veiller à ce que toutes bénéficient des mêmes avantages, sans subir d'oppression). Les critères d'égalité utilisés ici visent à faire une place à la diversité des identités, des points de vue, des valeurs et des cultures (RIFH, 2004)

Le concept de l'égalité doit être concret et tenir compte du *modèle de variation humaine*, peu reconnu dans la société en général. Ce modèle promeut l'idée que les êtres humains sont différents les uns des autres et que le principal facteur qui opprime la société et ses acteurs s'est la façon selon laquelle la structure sociale est construite (Asch, 2001).

Action des femmes handicapées (Montréal) favorise l'analyse féministe intersectionnelle (AFI) proposée par l'Institut Canadien de recherches sur les femmes (ICREF, 2006) afin de nous aider à comprendre comment diverses situations se combinent à des pratiques de discrimination pour produire et maintenir l'inégalité et l'exclusion.

En effet, « Bien que l'analyse différenciée entre les sexes (ADS) ait permis de prendre davantage conscience des inégalités que vivaient les femmes par rapport aux hommes, une perspective qui ne considère « que le genre » et considère principalement les conséquences différentes selon le sexe ou la discrimination entre les femmes et les hommes, ne rend pas compte de toute la

complexité de la vie des femmes. Accorder la priorité à un seul point d'entrée de l'identité (le sexe) ou à une seule relation de pouvoir (le patriarcat) en excluant les autres (la race et la classe), donne une image inexacte de toute la diversité de la vie des femmes.

« Les cadre d'AFI offre un moyen de comprendre comment de multiples forces se recourent et interagissent pour renforcer les situations d'inégalité et d'exclusion sociale. Les cadre d'AFI permet d'examiner comment certains facteurs tels que le statut socioéconomique, la race, la classe, le sexe, les sexualités, les capacités, la situation géographique, le statut de personne réfugiée ou immigrante se combinent à des systèmes de discrimination plus vastes, passés et présents, comme le colonialisme et la mondialisation, pour créer simultanément des inégalités entre individus et entre groupes. ». (ICREF, 2006)

5- LES 5 AXES DU PROJET DE POLITIQUE

Axe 1 : la gouvernance

Les orientations que la Ville adopte peuvent avoir une influence considérable sur l'ensemble de ses partenaires. Le projet mentionne qu'il est de première importance que les femmes participent activement et de façon égalitaire au développement des villes.

Le portrait qui est fait de la situation actuelle nous indique parfaitement qu'il reste beaucoup de travail à faire pour que les femmes représentent une force qui corresponde au poids social et démographique qu'elles représentent, soit (52%).

Vous déclarez avec raison qu'il faut souvent des politiques et des programmes qui traitent des personnes et des groupes différents de façon différente.

Nous sommes entièrement d'accord avec cette affirmation. Cependant, l'approche différenciée selon le sexe (ADS) qui est certes un instrument reconnu et que nous appliquons également mais nous souhaiterions que la Ville aille plus loin et initie un outil qui permettra de connaître et documenter une autre réalité, celle des femmes handicapées. Les décideurs municipaux pourraient ainsi cibler les besoins spécifiques de ces citoyennes et mieux connaître leurs réalités. L'analyse féministe intersectionnelle serait l'outil idéal à privilégier pour appréhender la personne dans sa globalité. Cette approche serait plus inclusive de la diversité des femmes notamment des femmes handicapées.

Le conseil municipal se doit d'être le reflet de la population montréalaise. En ce sens, la participation politique des femmes handicapées et de la diversité ethnoculturelle est un aspect pour lequel tous les partis doivent faire des efforts.

OBJECTIF

L'objectif de la Ville de Montréal, en plus de la parité des femmes et des hommes dans les instances de gouvernance vise ultimement à « éliminer toute forme de discrimination ».

La Ville doit s'assurer d'atteindre 50% de femmes en 2010 en tenant compte de la diversité de ces dernières (communautés ethnoculturelle, handicapées, etc.). Il s'agira là d'un message envoyer dès à présent aux partis politiques en vue des élections de 2009.

Une politique municipale véritablement démocratique passe par une réelle participation de ses citoyenNes en favorisant la prise de parole de ces dernières incluant les femmes handicapées à l'intérieur de l'exercice démocratique.

MESURES

Parmi les nouvelles mesures de mise en œuvre, vous affirmez vouloir vous associer à d'autres groupes pour présenter des mesures incitatives. Pourquoi ne pas inclure des groupes qui possèdent une expertise relative aux vécus des femmes handicapées et avec lesquels vous pourriez travailler en partenariat ?

Action des femmes handicapées (Montréal) pourrait collaborer avec les différentes instances administratives et ainsi mettre ses connaissances et son expérience au service de toutes les femmes, incluant les femmes handicapées.

Pour encourager la participation citoyenne, la Ville devrait mettre en place des mesures simples, rapides et adaptées telles que la diffusion d'information adaptée, l'accessibilité des heures des assemblées publiques, des mesures d'accommodement (interprètes en LSQ/ASL-oraliste, préposées aux bénéficiaires, etc.), la mise en place de haltes-garderies, de formules dynamiques et originales de consultation, etc.

Le programme de formation et de soutien aux éluEs doit être adapté aux différentes réalités y compris celles des femmes handicapées. Celui-ci devrait inclure des contenus tels : rôles et fonctions des éluEs et de l'administration, règles d'éthique, fonctionnement municipal, principales Politiques de la Ville (dont celle sur l'égalité accompagnée d'une sensibilisation à l'ADS et les cadres d'AFI), etc.

La Ville devrait appuyer financièrement les groupes de femmes qui offrent des activités pour soutenir la participation citoyenne et politique des femmes : formation, mentorat, etc. L'horizon de l'élection 2009 est une période cruciale.

De plus, vous parlez d'étendre à l'ensemble des services et des arrondissements, l'ADS comme outil de cueillette et d'analyse pour connaître la situation réelle. Élargir l'ADS pour y intégrer l'analyse féministe intersectionnelle pourrait vous montrer une réalité que vous ne soupçonnez même pas : Des femmes de valeur, compétentes qui ont besoin d'accommodements pour surmonter les obstacles non seulement architecturaux mais surtout ceux engendrés par des comportements minoratifs (attitudes dépréciatives, préjugés, etc.) qui empêchent ces citoyennes de mettre à profit leurs talents et d'investir les lieux de pouvoir. Sans affecter les ressources financières et humaines suffisantes à son plan d'action, il sera extrêmement difficile à la Ville d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

Vous avez ce pouvoir, non seulement dans vos administrations municipales, paramunicipales mais aussi auprès des partenaires, fournisseurs, employeurs avec lesquels vous êtes en interaction.

Axe 2 : la ville comme employeur

Comme employeur, la Ville de Montréal s'est dotée d'outils et de programmes afin d'assurer un accès non discriminatoire à l'emploi.

Les programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) ont inclus récemment les personnes handicapées. De plus, le programme 2004-2009 vise entre autres, l'équité en emploi pour les groupes victimes de discrimination et l'adoption de systèmes d'emploi afin de réduire les risques de discrimination systémique.

OBJECTIF

La Ville mentionne entre autres, vouloir appliquer le PAÉE. Il serait toutefois indispensable d'appliquer intégralement le programme afin d'être plus inclusive non seulement envers les femmes mais aussi les femmes handicapées.

NOUVELLES MESURES

Le programme de développement pour les femmes mentionne la formation, le coaching, le mentorat. Pourquoi ne pas y inclure des accommodements qui sont nécessaires afin que des femmes handicapées puissent aussi participer à ces programmes ?

Un exemple : de nombreux secteurs d'affaires ont innové et ont développé des horaires flexibles pour la conciliation travail / famille. Le même genre d'arrangement pourrait se faire pour une conciliation travail / handicap (temps partiel régulier, adaptation des heures de travail (11h à 17h), etc.

La Ville devrait introduire ce volet à différents niveaux d'emplois qui répondent aux compétences et à l'expérience des femmes handicapées et que ces emplois soient stables.

Axe 3 : les services aux citoyennes

La Ville de Montréal reconnaît d'emblée que les réalités vécues par les montréalaises diffèrent de celles des montréalais.

Dans son projet de politique, la Ville affirme vouloir offrir des services aux citoyennes de façon équitable et réaliste. Cependant, pour ce faire, les équipes administratives ont besoin que les femmes leur fassent part de leur besoins et leur disent « quel genre de ville elles veulent ».

La Ville demande aux citoyennes d'être des actrices de premier plan afin de mieux définir les services à leur offrir. Nous pensons que vous avez besoin d'aller sur le terrain, de venir nous rencontrer dans nos différents milieux si vous voulez développer les outils d'analyse nécessaires.

Le Conseil des Montréalaises et le Conférence régionale des éluEs de Montréal (CRÉ), notamment son comité femmes, par des avis, sont en mesure de vous faire part des différentes réalités des femmes ainsi que des programmes et services qui peuvent répondre à leurs besoins.

Action des femmes handicapées (Montréal) serait prête à rencontrer les éluEs de la Ville de Montréal et ses arrondissements, le Conseil des montréalaises et le comité femmes de la CRÉ pour aider à mieux identifier les besoins des femmes handicapées et à proposer des services spécifiques et appropriés.

OBJECTIF

L'objectif de la Ville d'améliorer les services offerts pour répondre aux besoins des femmes ne peut se faire sans les femmes, sans toutes les femmes, incluant les femmes handicapées.

MESURES

Parmi les mesures, le projet de politique parle d'améliorer l'accessibilité universelle dans les transports en communs, mais il ne mentionne pas le service du Transport Adapté. Nous vous rappelons que ce service est essentiel. C'est l'outil indispensable et le plus sécuritaire pour les femmes handicapées qui voyagent entre autres pour le travail, les études, pour leurs loisirs, etc., comme toutes les citoyennes de la Ville.

Nous aimerions ici porter à votre attention que lorsque votre projet de politique mentionne, femmes des minorités visibles, femmes immigrantes, femmes chef de famille monoparentale, femmes âgées, jeunes femmes et jeunes filles, qu'à l'intérieur de chacune de ces catégories, se retrouvent des femmes handicapées.

Il est donc essentiel que toutes ces catégories de femmes dont votre projet parle, incluent et tiennent compte des femmes handicapées. Présentement, elles sont presque occultées de votre démarche.

Ainsi, en matière de logement par exemple, lorsque vous parlez de formules diversifiées, vous mentionnez les logements communautaires, sociaux, coopératifs, abordables. Nous voudrions ajouter à cette liste « logements adaptés », et abordables bien sûr.

Axe 4 : les femmes, moteur de développement économique

D'entrée de jeu, il est écrit que Statistique Canada révèle que le potentiel de la population féminine montréalaise est encore largement sous-utilisé. Nous ajoutons : qu'encore plus sous utilisé est le potentiel des femmes handicapées.

La Ville dispose de plusieurs moyens pour intervenir en faveur du développement de l'entrepreneuriat féminin entre autres les CLD, CDEC, etc. sans parler des liens qu'elle a avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Comment la Ville pourrait-elle influencer ses différents partenaires afin qu'ils participent davantage au développement de l'entrepreneuriat non seulement mais féminin *plurielles* ?

OBJECTIF

Pour atteindre son objectif d'augmenter la participation des femmes dans des secteurs à caractère économique, nous pensons que la Ville de Montréal devrait inclure les femmes handicapées dans les mesures qu'elle énonce dans toutes les instances.

MESURES

Dans son projet de Politique, la Ville énonce des mesures nouvelles dont plusieurs concernent les jeunes femmes et les jeunes filles tant au niveau de la scolarisation qu'au niveau de la promotion, du réseautage, du mentorat, qu'au niveau de l'accès au capital de risque. Nous pensons qu'en toute impartialité, la Ville devait, lorsqu'elle mentionne les jeunes femmes et les jeunes filles, être plus inclusive et offrir également ces mesures aux femmes handicapées.

Pour illustrer notre commentaire, nous voudrions utiliser l'exemple suivant : une femme handicapée qui se présenterait pour un prêt, auquel elle serait normalement éligible en tant que femme, se verrait déconsidérer au regard de son handicap sans que la raison réelle ne soit jamais évoquée. Les préjugés étant encore hautement tenaces.

La Ville, lorsqu'elle est appelée à pourvoir des postes aux différents conseils d'administration d'institutions et d'organismes à caractère économique, devrait s'assurer qu'elle nomme un nombre significatif de femmes et pourvoir à la nomination d'un nombre représentatif de femmes handicapées. Il devrait en être de même que pour la nomination de femmes au sein de conseils d'administration d'organismes de développement économique soutenus par la Ville.

Axe 5 : les femmes présentes sur la scène internationale

La Ville de Montréal est fière de son rôle de leadership sur la scène internationale concernant les questions liées à la place des femmes dans la gouvernance locale et métropolitaine. Cette situation la met en relation privilégiée avec des entreprises, des universités, des ONG de développement international par l'action de son administration. De plus, par son leadership, elle est à même d'influencer ces différentes administrations en matière d'égalité, non seulement des femmes et des hommes mais, entre les femmes.

Il est important de reconnaître la valeur et l'apport des femmes nonobstant qu'elles soient handicapées ou non.

Partout, la Ville de Montréal se présente avec ses valeurs et ses engagements envers les femmes immigrantes, les femmes autochtones, les femmes des communautés ethnoculturelles, les femmes des minorités visibles, etc. Mais, qu'en est-il des femmes handicapées ? Doit-on considérer qu'elles sont incluses dans le « etc. » ?

OBJECTIFS

La Politique mentionne : témoigner et rayonner de l'importance de l'égalité des femmes et des hommes dans toutes les activités internationales de la Ville telle que le reflète la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

À cet effet, nous pensons que la Charte devrait tenir compte du fait de vivre avec un handicap à l'intérieur de toutes les catégories de femmes. Pour vous donner un exemple, prenons l'article 16, paragraphe F qui énonce: « ...des femmes de toutes origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles, des jeunes... ». Nous voudrions

que la notion de handicap soit considérée à l'intérieur de chacune de ces catégories.

MESURES

Parmi les mesures mentionnées, la Ville déclare : « Continuer à soutenir le développement d'approches de genre (ADS) et sensibiliser nos homologues à le faire... ».

Nous sommes d'accord avec la Ville mais, pensons qu'elle pourrait aller plus loin. Elle devrait développer et appliquer l'analyse féministe intersectionnelle comme nous l'avons déjà mentionné à quelques reprises dans notre mémoire.

Pour atteindre une égalité de *fait*, il faudra considérer la personne selon une dimension multiple. En considérant les motifs de la distinction (sexe, handicap, origine, religion, etc.) selon des catégories bien étanches, l'analyse risque d'être éloignée et déconnectée des véritables expériences que vivent les montréalaises et qui sont le résultat de l'intersection des expériences historiques, politiques, géographiques, écologiques et culturelles.

CONCLUSION

Nous espérons que la politique d'égalité des femmes et des hommes qui sera adoptée par le conseil municipal reflétera les préoccupations des femmes handicapées que nous vous avons exprimées dans notre mémoire.

Dans les mesures énoncées dans le projet, la Ville dit vouloir « instaurer des mécanismes pour encourager et faciliter un travail en partenariat avec les groupes de femmes ». Nous osons demander d'y inclure « y compris des groupes de femmes handicapées ».

Nous, de Action des femmes handicapées (Montréal) sommes prêtes à travailler en partenariat avec la Ville afin que la voix et la place des citoyennes vivant avec un ou des handicaps ne soit occultées.

Nous trouvons extrêmement important que l'adoption de la Politique d'égalité lie toutes les parties de l'appareil municipal : comité exécutif et conseils d'arrondissement dans le respect de leurs compétences respectives telles que définies par la Charte de la Ville. Il est primordial que les nouvelles mesures proposées pour encadrer le processus de mise en œuvre et de suivi de la Politique soient réalisées dans des délais précis.

Par ailleurs, la réussite de la mise en œuvre de la Politique exige des efforts et une collaboration étroite de l'appareil municipal (conseil municipal, unité administrative responsable de la Politique, services centraux, arrondissements) et de divers acteurs (éluEs, fonctionnaires, citoyennes).

Enfin, il est nécessaire que la Politique inclue un mécanisme de suivi, d'échange et de concertation formel avec les groupes de femmes pour une atteinte réelle de l'égalité entre les femmes et les hommes à Montréal.

Pour terminer, si, suite à un accident ou une maladie, vous vous retrouviez assise / assis dans un fauteuil roulant, ou accompagné-e d'un chien guide, ou avec un appareil auditif, seriez-vous moins intelligent-e et incapable pour autant ? Ou encore, moins apte à siéger sur cette commission ?